

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS774

AMENDEMENT

présenté par

Mme Miller, Mme de Pélichy, Mme Duby-Muller, Mme Gervais, Mme Ibled, Mme Lemoine,
Mme Le Nabour, Mme Martin (Gironde), M. Mazaury, Mme Santiago et Mme Spillebout

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
